DRUMMONDville

ZONE : H-761

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMIS							
CLASSES D'USAGES PERMISES	**H : HABITATION**						
	H-1 : Unifamiliale						
	H-2 : Bifamiliale	●					
	H-3 : Trifamiliale		●				
	H-4 : Multifamiliale (4 à 8 logements)						
	H-5 : Multifamiliale (9 à 12 logements)						
	H-6 : Multifamiliale (13 logements et +)			●			
	H-7 : Habitation mobile						
	H-8 : Habitation collective			● (4)			
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de voisinage						
	C-2 : Commerce local						
	C-3 : Bureau						
	C-4 : Commerce artériel léger						
	C-5 : Commerce artériel lourd						
	C-6 : Commerce de services pétroliers						
	C-7 : Commerce lié à la construction						
	C-8 : Commerce de vente en gros						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie de prestige						
	I-2 : Industrie légère						
	I-3 : Industrie semi-lourde						
	I-4 : Industrie lourde						
	I-5 : Industrie de l'extraction						
	P : COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
	P-1 : Communautaire institutionnel et administratif						
	P-2 : Communautaire récréatif						
	P-3 : Utilité publique légère						
	P-4 : Utilité publique lourde						
	P-5 : Utilité publique liée à la télécommunication						
	A : AGRICOLE						
	A-1 : Culture du sol						
	A-2 : Élevage						
	A-3 : Foresterie et sylviculture						
	A-4 : Activité de chasse et de pêche						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE DU BÂTIMENT**						
	Isolée	●	●	●			
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Hauteur en étage(s) minimale	2	2	2			
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2	6			
	Hauteur maximale (m)	11	11	22			
	Superficie d'implantation minimale (m²)	60	60	500			
	Largeur minimale (m)	7	7	15			
	MARGES						
	Avant minimale (m)	6,1	6,1	5			
	Latérale minimale (m)	1	1	3 (6)			
	Latérales totales minimales (m)	4	4	15			
	Arrière minimale (m)	6	6	9			
	RAPPORTS						
	Nombre de logements/bâtiment maximal	2	3	110			
	Nombre de logements/terrain maximal (log./ha)			130			
	Espace bâti/terrain minimal (%)						
	Espace bâti/terrain maximal (%)			35			
LOTISSEMENT							
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	14	14	40			
	Profondeur minimale (m)	30	30	40			
	Superficie minimale (m²)	420	420	1600			
DIVERS							
	PIIA			●			
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Affichage						
	Notes particulières			(1) (2) (3) (4) (5) (6)			

NOTES

(1) Le nombre de cases de stationnement minimum requis est fixé à 9

(2) Autoriser l'aménagement du bassin de rétention dans une zone tampon

(3) La largeur maximale de chacune des façades pour une construction accessoire de type remise est fixée à 10,5 m

(4) L'usage 1510 "Maison de chambres et pension" est autorisé aux conditions suivantes:
- l'usage 1510 "Maison de chambres et pension" est autorisé uniquement lorsqu'aménagé conjointement avec un usage de type H-6 (habitation multifamiliale (13 logements et plus)) doté d'au moins 90 logements;
- le nombre maximal de chambres associées à l'usage 1510 "Maison de chambres et pension" faisant partie de la classe H-8 (habitation collective) est établi à 30.

(5) Le nombre minimal de cases de stationnement est fixé à 1,2 case par logement pour un bâtiment d'un minimum de 90 logements.

(6) La marge latérale minimale est fixée à 5 mètres pour un bâtiment d'un minimum de 4 étages.

NOTE: Les dispositions relatives aux marges avant inscrites au chapitre 4 concernant la moyenne des marges s'appliquent à moins d'indication contraire.

Amendements

No. Règl.	Date
5529	2023.04.13
5586-1	2024.04.10
5776-1	2025.10.17